

Ce séminaire porte, essentiellement, sur une analyse des principales dispositions de la réglementation des marchés publics (Décret Présidentiel n° 147-15 du 15/09/16), tout en essayant d'évaluer son impact sur la gestion de la commande publique.

Il concerne, aussi, les entreprises publiques économiques (à capitaux publics à %100 ou mixte), les trois règles fondamentales de la gestion des marchés :

- 1) transparence des procédures,
- 2) égalité de traitement des candidats
- 3) liberté d'accès à la commande publique.

Code des Marchés Publics

Date de la formation :

Le 30, 31 mars et 1 avril 2021.

Public cible :

Comptables, financiers, juristes, fiscalistes, auditeurs et membres des commissions de marchés, ainsi que toute personne impliquée dans le processus de gestion des marchés.

Approche :

Approche interactive basée sur :

- Présentation interactive sous forme de projection (data show) illustré d'images, graphes, tableaux....
- Projection de film video.

Mode d'évaluation :

- Au début de chaque journée : sous forme de quiz, exercices et/ou questions-réponses orales.
- Evaluation finale : sous forme de teste ou QCM à la fin de la session de formation.

Méthode et matériels pédagogiques

- Cours sur diaporama, études de cas, illustration, vidéo exercices et travaux pratiques.
- Un expert formateur, un personnel chargé de la logistique.

Livrable :

- Documentation technique en PDF.
- Attestation de formation.

Objectifs :

- Prendre connaissance du cadre juridique et des mécanismes de passation.
- Appréhender la dimension et le suivi de l'exécution des marchés publics à travers les mécanismes et instruments de management.
- Cerner les différentes étapes et phases d'un marché.
- Limiter le risque pénal lié au marché.

Contenu du programme :

- I- Le cadre conceptuel des marchés publics.
- II- Les modes et procédure de passation des marchés publics.
- III- Le contenu des marchés publics.
- IV- Les mécanismes de contrôle des marchés publics.
- V- Les modalités d'exécution des marchés publics.
- VI- Les étapes de clôture des marchés publics.
- VII- Analyse du risque pénal dans la gestion des marchés.

Lieu :

Au siège de la Chambre Algéro-Allemande de Commerce et d'Industrie (AHK Algérie).

Formations...Solutions...Succès



11, rue Mohamed Tazairt
Bab El-Oued ALGER



(021) 96 30 94/96 31 24
Fax: (021) 96 30 94



cnfe.formation@yahoo.fr



www.cnfe-dz.com